

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR EXPOSITION A L'ESCALE

Entre les soussignés :

La Commune d'Esneux
Place Jean d'Ardenne, 1 – 4130 ESNEUX
valablement représentée par le Collège communal
ci-dessous dénommé « La Commune d'Esneux »

ET

Dénomination : _____

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Ci-dessous dénommé « l'Exposant »

La Commune d'Esneux met à disposition de l'Exposant :

Le Foyer Philippe JAMART – Bâtiment de l'Escale – Avenue de la Station, 80 – 4130 Esneux
Pour l'organisation de _____

conformément à la décision du Collège communal du _____

Du _____ au _____

Vernissage le _____

Montage de l'exposition :

Démontage de l'exposition :

Le matériel utilisé par l'Exposant :

- Vitrines verticales (4) : ...
- Vitrines horizontales (2) : ...
- Cimaises (94) et attaches (94) : ...
- Socles (12) : ...
- Grilles caddies (20) : ...
- Chevalets (10) ...
- Autres : ...

Suivant les conditions générales reprises ci-après.

Fait en double exemplaires à Esneux, le _____ chaque partie ayant reçu le sien.

A Esneux, le _____

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

L'Exposant,

La Commune d'Esneux,

Pour le Collège,

Le Directeur général,

Stefan KAZMIERCZAK

La Bourgmestre,

Laura IKER

Conditions générales

1. La mise à disposition s'entend par journée entière ou moins selon accord avec la Commune d'Esneux, avec la faculté pour l'exposant de disposer des locaux l'après-midi du jour précédent, pour les aménagements nécessaires.
2. L'Exposant s'engage à fournir à l'Administration communale une illustration de haute qualité en version informatique pour la réalisation de l'affiche/visuel promotionnel suivant le canevas imposé. La mention « Avec le soutien de la Commune d'Esneux » et la présence des deux logos de l'Escale et de la Commune sont obligatoires sur toute promotion de l'évènement. La Commune s'engage à promouvoir la manifestation via ses canaux de communication habituels.
3. L'Exposant s'engage à réparer à ses frais tous dégâts qui auraient été occasionnés dans le cadre de sa manifestation (locaux, matériels ou mobiliers appartenant à la Commune) à partir de la prise de possession des lieux jusqu'à l'heure de fin stipulée dans le contrat. Si le matériel abimé n'est pas réparé ou remplacé, il sera facturé à l'exposant par la Commune.
4. L'Exposant s'engage à occuper les locaux pour la période déterminée dans ladite convention. Au cas contraire, un montant équivalent au prix de la location de la salle d'exposition sera réclamé à l'Exposant (conformément au règlement communal sur les locations de salles en vigueur).
5. L'Exposant procédera obligatoirement à l'enlèvement de tout matériel ayant servi à la manifestation à la date mentionnée dans la convention.
6. La Commune décline toute responsabilité en matière de vol, de détérioration ou d'accident, tant aux personnes qu'aux matériels exposés ou entreposés.
7. L'Exposant s'engage à prendre en charge l'assurance des œuvres exposées en contractant une police d'assurance type « clou à clou ».
8. La Commune s'engage à mettre à disposition des locaux adéquats et connus préalablement de l'exposant.
9. La Commune met à disposition gratuitement les lieux d'exposition pour les exposants.
10. La mise à disposition du bar est gratuite et sous la responsabilité de l'Exposant. La Commune décline toute responsabilité en cas de perte, vol et dégâts causés aux fournitures stockées. La remise en état du bar et le nettoyage des locaux à la suite de chaque manifestation (vernissage, conférence, ...) sont obligatoires.
11. Les clés du bâtiment devront être enlevées à l'Escale durant les heures d'ouvertures des bureaux. Une caution de 50€ par clé sera demandée (en ce compris les clés magnétiques) et devra être versée sur le compte bancaire de la Commune : BE12 0910 1767 0092 avec en communication « Caution Clé + Nom et prénom de l'Exposant + date de l'exposition », ou déposée en liquide au Service communal des Finances, sis Place Jean d'Ardenne, 1 – 4130 Esneux. Ces clés devront être obligatoirement restituées au plus tard le jour du démontage de l'exposition.